

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

30 novembre 2023

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **30 novembre 2023 à 8 h 03**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents: la directrice générale adjointe, la greffière adjointe ainsi que le directeur du Service des finances.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Fourniture et transport d'abrasifs AB-10 - saison hivernale 2023-2024 - résiliation de contrat
6. Fourniture et transport d'abrasifs AB-10 - saison hivernale 2023-2024 - contrat
7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale adjointe, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 03.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

30 novembre 2023

CA23 11 261 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur les prochains points.

CA23 11 262 5. Fourniture et transport d'abrasifs AB-10 - saison hivernale 2023-2024 - résiliation de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville a attribué, par la résolution CA23 10 221, à 9267-7368 Québec inc., aussi connu sous le nom de A. Desormeaux Excavation, le contrat pour la fourniture et le transport d'abrasifs AB-10 pour la saison hivernale 2023-2024, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2023-1008-03;

CONSIDÉRANT que la compagnie A. Desormeaux Excavation ne parvient pas à se conformer aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Ville a fait parvenir un avis écrit, le 24 novembre 2023, à A. Desormeaux Excavation lui demandant de se conformer au plus tard le 27 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu un avis écrit de la part de A. Desormeaux Excavation à l'effet que celui-ci renonçait au contrat, car il n'est pas en mesure de fournir à la Ville un matériel conforme;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de résilier le contrat de fourniture et de transport d'abrasifs AB-10 pour la saison hivernale 2023-2024 entre A. Desormeaux Excavation et la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 11 263 6. Fourniture et transport d'abrasifs AB-10 - saison hivernale 2023-2024 - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville a résilié le contrat avec 9267-7368 Québec inc., aussi connu sous le nom de A. Desormeaux Excavation, attribué par la résolution CA23 10 221 pour la fourniture et le transport d'abrasifs AB-10 pour la saison hivernale 2023-2024;

CONSIDÉRANT que les résultats d'ouverture de soumission étaient les suivants :

Soumissionnaires	Montant (Taxes en sus)
9267-7368 Québec inc. (A.Desormeaux Excavation)	128 160 \$
Carrière Miller 2015	151 040 \$

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

30 novembre 2023

CONSIDÉRANT que la soumission de Carrière Miller 2015 est conforme et valide pour une période de 90 jours suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des soumissions, qui a eu lieu le 6 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Carrière Miller 2015, deuxième soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et le transport d'environ 8 000 tonnes d'abrasifs AB-10 pour la saison hivernale 2023-2024, au montant de 151 040 \$, incluant redevances, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622), soit un prix unitaire de 18,24 \$/tonne, incluant redevances, taxes en sus, le tout conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2023-1008-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau reprend part aux délibérations.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CA23 11 264

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Lejla Sabic
Greffière adjointe

